



Les Jeunes CSC, c'est une force de plus de 20 000 membres de 15 à 25 ans, en Wallonie et à Bruxelles.

Nous informons les jeunes sur leurs droits, les accompagnons face aux injustices, les formons pour mieux comprendre la société et les mobilisons pour la changer.



TU AS DES QUESTIONS ? CONTACTE LE/LA PERMANENT.E DE TA RÉGION



Chaussée de Haecht, 579
1030 Bruxelles
www.jeunescsc.be
@JeunesCSC



E.R. : Bernard Dessy, Chaussée de Haecht 579, 1030 Bruxelles - www.jeunescsc.be - Ne pas jeter sur la voie publique



**Mode
vacances
activé ✓**

Toutes les infos sur les vacances jeunes sont dans ce dépliant



QUE SONT LES VACANCES JEUNES ?

Si t'as pas assez travaillé l'année précédente, tu n'as pas droit aux 20 jours de congés légaux. Mais tu peux rattraper ça, grâce aux vacances jeunes, à condition d'avoir moins de 25 ans.

Les vacances jeunes ont été inventées par les syndicats et la CSC s'est battue pour les obtenir !

OBTENIR LES VACANCES JEUNES EN 5 ÉTAPES :

1 VÉRIFIE SI TU ES DANS LES CONDITIONS :

- Ne pas encore avoir eu 25 ans pendant l'année civile de fin d'étude ;
- Avoir terminé ou arrêté tes études l'année civile qui précède celle des vacances ;
- Avoir travaillé au moins un mois avant le 31 décembre de l'année civile de fin d'étude ;
- Travailler dans le secteur privé.

2 AFFILIE-TOI AUX JEUNES CSC



BESOIN D'AIDE DANS TES DÉMARCHES ?
CONTACTE LE/LA PERMANENT.E DE TA RÉGION



3 PARS EN VACANCES

Les vacances jeunes sont un droit obtenu grâce aux syndicats ! Si tu souhaites les prendre, ton/ta employeur·euse est obligé·e de te les donner avant la fin de l'année civile.

4 FAIS TA DEMANDE : 😎

- Avant de faire ta demande, tu dois épuiser tous les jours de vacances obtenus grâce à ton travail de l'année dernière.

Adam a commencé à travailler en octobre 2024. Il a donc droit à 1/4 des 20 jours de congés légaux, soit 5 jours, en 2025.

- Tu as droit à un complément de vacances jeunes pour arriver à 20 jours.

Avec 5 jours de congés légaux, Adam a droit à $20 - 5 = 15$ jours de vacances jeunes.



PLUS D'INFOS
SUR LES VACANCES
JEUNES



- Remplis le formulaire "C103-vacances jeunes- travailleurs" une seule fois, le mois où tu prends tes premières vacances jeunes. Télécharge-le [ici](#).



- Dépose le formulaire dans un centre de services de la CSC près de chez toi.
- Ton employeur·euse doit faire une déclaration électronique.

5 REÇOIS TON ALLOCATION VACANCES JEUNES

- Via l'allocation vacances jeunes, tu toucheras 65% de ton salaire, avec un plafond max.
- Tu peux calculer le montant de ton allocation [ici](#).



- Tu n'es pas autorisé·e à avoir d'autres revenus pendant tes vacances.